

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1873-1874.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse
du Roi à l'adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Ma pensée, quand je me vois entouré des Représentants de la Nation, se reporte toujours avec reconnaissance sur les témoignages de dévouement et d'affection constante qu'ils m'ont prodigués depuis l'inauguration de mon règne.

Les relations de la Belgique avec les Puissances Étrangères sont très-amicales et empreintes d'une mutuelle confiance.

Le commerce extérieur poursuit sa marche progressive.

Le traité conclu avec la France maintient, pour un nouveau terme, les conditions de nos échanges sur des bases libérales qui, sans nul doute, recevront un utile complément par des mesures d'application conformes à l'esprit de cet acte.

Une convention réciproquement avantageuse a réglé, entre la Belgique et les Pays-Bas, diverses questions pendantes depuis longtemps. L'exécution, aujourd'hui assurée et prochaine, d'une voie ferrée reliant directement le port d'Anvers au Rhin inférieur accroîtra, en les facilitant au profit des deux pays, nos rapports commerciaux avec l'Empire d'Allemagne.

Des lignes régulières de navigation à vapeur mettent en communication directe notre métropole commerciale avec les principaux centres d'affaires des deux Amériques.

En présence de l'expansion de notre commerce et des immenses travaux faits en d'autres pays pour perfectionner les ports, l'intérêt national exige que nos installations maritimes soient améliorées. Une négociation est engagée entre mon Gouvernement et l'Administration communale d'Anvers.

J'ai vu avec satisfaction l'accueil que vous avez fait aux propositions qui permettent de compléter notre représentation diplomatique et consulaire dans l'extrême Orient. La Belgique industrielle serait oublieuse de ses intérêts si elle se laissait devancer sur ces marchés nouveaux qui lui sont ouverts.

Plusieurs traités d'extradition ont été conclus. Une loi vous sera présentée pour faciliter la négociation de ces actes, assurer mieux la répression des crimes et délits et simplifier les formalités en matière d'extradition.

Vous avez poursuivi avec persévérance la révision du Code de commerce. La plupart des titres relatifs au commerce en général ont été mis en vigueur comme lois distinctes. Les transformations de l'industrie des transports par terre et par mer et la nécessité d'harmoniser nos lois avec celles des nations dont les progrès législatifs sont les plus grands, donnent une importance exceptionnelle à la réforme du deuxième livre du Code de 1807.

Vous êtes saisis d'une partie du projet de réforme du Code de procédure civile. Mon Gouvernement ne tardera pas à vous soumettre également un projet de révision du Code d'instruction criminelle. Sans attendre que cette révision générale puisse être discutée, des propositions vous seront faites pour mieux protéger la liberté individuelle dans le cours des instructions judiciaires.

L'exprime le vœu que les lois relatives au régime des aliénés et au domicile de secours soient discutées pendant la présente session ; elles tendent à garantir plus complètement les droits des individus et des familles, tout en répartissant d'une manière plus équitable les charges qui grèvent les communes.

L'enseignement donné aux frais de l'État continue d'être l'objet de la vive sollicitude de Mon Gouvernement. Il vous présentera un projet de révision de la loi sur l'enseignement supérieur, afin de renforcer les études et d'en élever le niveau ; il demandera aussi des crédits qui seront employés au développement des cours pratiques dans les facultés de médecine et des sciences.

L'étude des langues modernes dans les athénées doit être organisée sur des bases plus larges : il faut qu'un plus grand nombre de jeunes gens aient les moyens de s'initier directement à la connaissance de la civilisation des divers peuples et de ses manifestations multiples dans le domaine de la littérature, des arts, des sciences, de l'industrie et du commerce.

Le crédit de vingt millions pour la construction et l'ameublement d'écoles, que vous avez unanimement adopté, permettra de **compléter en peu de temps** ; avec le concours des provinces **et des communes**, devenu ainsi plus facile et moins onéreux, les installations matérielles de l'enseignement primaire, et de mieux satisfaire l'intérêt social de la diffusion de l'instruction dans les classes populaires.

Nos industries nationales sont dans une situation prospère et marchent résolument dans la voie des progrès réels. Les nombreux succès qu'elles ont obtenus à l'exposition universelle de Vienne attestent leur énergique vitalité.

La récolte de quelques produits de la terre n'a pas répondu, dans toutes les parties du pays, à l'espoir de nos cultivateurs et récompensé pleinement leurs rudes travaux. Toutefois, il n'est pas douteux que l'approvisionnement du pays soit assuré. La libre entrée permanente des denrées alimentaires, que vous avez décrétée, facilitera cet approvisionnement à des prix relativement modérés.

Un Code rural sera soumis à vos délibérations. Déjà, vous êtes saisis d'une loi relative au régime des cours d'eau, dont le prompt examen est désirable.

Vous avez doublé la dotation ordinaire de la voirie vicinale.

Les beaux-arts sont une de nos gloires historiques. Au concours universel ouvert à Vienne, nos artistes ont maintenu avec honneur la réputation de l'école belge.

La construction, dans la Capitale, d'un palais destiné aux expositions triennales et aux solennités publiques, est décrétée depuis plusieurs années. L'exécution ne peut être plus longtemps différée.

La garde civique et l'armée continuent de mériter la confiance du pays. Sous l'impression des événements militaires qui viennent de s'accomplir, elles redoublent d'efforts pour se maintenir à la hauteur de leur grande et patriotique mission.

Vous avez apprécié le but et la portée vraie des modifications proposées aux lois organiques de l'armée et de la milice. Tout en maintenant, selon le vœu de l'opinion publique, les principes fondamentaux de ces lois, il fallait à la fois tenir compte de l'expérience acquise et des nécessités de la situation nouvelle et consolider nos forces défensives, sans aggraver sensiblement les charges militaires imposées aux populations. Le pays vous saura gré d'avoir discuté ce problème difficile dans votre dernière session si longue et si laborieuse.

Mon Gouvernement vous présentera une loi tendante à donner une rémunération immédiate aux familles des miliciens, pendant la durée de leur service actif.

Les crédits spéciaux votés pendant vos dernières sessions, pour les travaux d'utilité générale, dépassent 239 millions de francs. La plus grande partie a été employée ou demeure affectée au complément, à l'amélioration ou à l'extension de notre réseau de chemins de fer. Les Chambres et le Gouvernement considèrent comme un impérieux devoir de l'État d'outiller et de perfectionner ce puissant instrument, afin qu'il satisfasse aux besoins toujours croissants des relations intérieures et internationales.

Le réseau que l'État exploite s'est accru par la reprise des lignes du Grand-Luxembourg et de la section belge du Guillaume-Luxembourg, par l'ouverture de la ligne de Welkenraedt et d'autres; il s'étendra encore dans de fortes proportions à mesure que les chemins concédés de 1870 à 1873, sous réserve de l'exploitation par l'État, et dont l'ensemble comprend plus de 900 kilomètres, lui seront successivement livrés.

Mon Gouvernement espère pouvoir vous présenter, dans la session actuelle, une loi sur la comptabilité ou l'organisation financière du chemin de fer.

La préparation d'une autre loi sur la police des chemins de fer et sur les conditions réglementaires des transports, est confiée à une commission spéciale qui s'occupe avec zèle de l'accomplissement de ce mandat.

Les voies navigables, les ouvrages hydrauliques, les routes, les bâtiments civils, la marine, ont aussi obtenu une large part des crédits votés pour continuer et pour étendre l'ensemble de nos travaux d'utilité générale, en grande partie directement productifs. A ces travaux, dont le coût total atteint environ 800 millions, la Belgique a consacré, indépendamment de prélèvements sur ses ressources ordinaires, presque tous les capitaux qui forment sa dette contractée depuis 1830.

Récemment encore, en vue de ces applications fructueuses, une grande opé-

ration financière a été conclue à des conditions favorables au Trésor et qui témoignent de la puissance du crédit public.

La situation de nos finances est très-bonne. Malgré de nombreuses réductions ou suppressions de taxes, le revenu de l'Etat augmente d'année en année.

Parmi les mesures importantes que vous avez adoptées, je rappellerai la loi portant prorogation de la durée de la Banque Nationale. Assurée d'une longue existence, notre principale institution financière multipliera les services qu'elle est appelée à rendre au commerce et à l'industrie; la loi attribue aussi au Trésor public une juste part des bénéfices.

Dès les premiers jours de la session, une proposition vous sera soumise pour donner au Gouvernement le pouvoir de limiter et de suspendre la fabrication de monnaies d'argent.

Cette session, je n'en doute pas, sera, comme les précédentes, utilement remplie par la discussion de lois qui, sans soulever de débats irritants, répondent aux besoins et aux vœux du pays. Les projets déjà présentés par Mon Gouvernement et ceux qu'il a préparés ont ce caractère et ce but; ils offrent un vaste champ à vos travaux pour le perfectionnement de notre législation.

Depuis quarante-trois ans, la Belgique, devenue maîtresse de ses destinées, après avoir conquis ce bien suprême auquel nos ancêtres ont vainement aspiré, pratique avec sagesse ses libres institutions; le sentiment national, unanime sur les intérêts essentiels qui constituent la force de cohésion et la stabilité d'un peuple, n'a cessé de grandir et de se fortifier. Cette longue période de paix et de remarquables progrès dans tous les ordres de faits que l'activité humaine peut embrasser, occupera dans l'histoire une page glorieuse. Calme et prospère, la Belgique de 1873 peut être fière de son passé et envisager l'avenir avec une sereine confiance.

Travaillons ensemble à accroître de plus en plus ce patrimoine national de grandeur morale et de prospérité matérielle. Votre concours, pour cette œuvre patriotique, ne fera pas défaut à Mon Gouvernement, et la Providence bénira nos communs efforts pour le bien de la Patrie.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE.

SIRE,

Les acclamations qui éclatent de toutes parts autour de Votre Majesté sont l'expression de la gratitude nationale.

Quand le Roi paraît au milieu de nous notre pensée se reporte naturellement sur le jour, déjà reculé, où la Belgique contracta avec la dynastie de son choix, cette sage alliance, qui lui aura bientôt valu, — chose rare dans tous les temps et

particulièrement dans le nôtre, — un demi-siècle de liberté, d'ordre et de paix.

Nous sommes heureux des relations amicales, fondées sur une mutuelle confiance, que la Belgique entretient avec les puissances étrangères.

Le renouvellement, sur des bases libérales, du traité qui règle les conditions de nos échanges avec la France, — la prochaine exécution d'une voie ferrée reliant le port d'Anvers au Rhin inférieur, — les lignes régulières de navigation déjà établies entre notre Métropole commerciale et les principaux centres d'affaires des deux Amériques, sont des mesures propres à accélérer encore la marche progressive de notre commerce extérieur.

Au moment où d'immenses travaux sont entrepris dans des pays voisins pour le perfectionnement des ports, et où la conquête de marchés nouveaux provoque partout une vive concurrence, le devoir du Gouvernement est de veiller avec un soin jaloux à l'amélioration de nos installations maritimes et de compléter notre représentation diplomatique et consulaire dans l'extrême Orient.

La révision des Codes de commerce et de procédure continuera d'être l'objet de nos travaux.

La Chambre n'a pas attendu la révision générale du Code d'instruction criminelle pour régler l'usage de la langue flamande en matière répressive. Elle adoptera la même marche pour l'examen des propositions que le Gouvernement doit lui soumettre, et qui tendront à mieux protéger la liberté individuelle dans le cours des instructions judiciaires.

Pour tempérer les rigueurs de la détention préventive, sans porter préjudice à l'ordre public, il importe de multiplier autant que possible les traités d'extradition et d'en simplifier les formalités.

Toute loi qui aura pour objet d'enlever un refuge au crime, peut compter sur un accueil empressé.

Les lois relatives au régime des aliénés et au domicile de secours pourront être utilement discutées dans le cours de la présente session.

L'enseignement produit, maintient et transmet la civilisation.

Il doit, à tous les degrés, être la préoccupation capitale des Chambres et du Pays.

Le Gouvernement est le gardien naturel de l'enseignement donné aux frais de l'État. Son devoir est de ne rien négliger pour en élever sans cesse le niveau.

Nous avons voté à l'unanimité ce qui a déjà été fait pour l'enseignement primaire; nous examinerons avec le plus vif intérêt les réformes que le Gouvernement se propose d'introduire dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement moyen.

Notre industrie nationale se développe et marche résolument dans la voie du progrès. L'exposition de Vienne a été pour elle l'occasion d'une série de triomphes.

Nos artistes n'ont pas moins brillé dans cette exposition importante que nos industriels. Ils continuent de porter avec honneur l'antique renom de l'école belge.

Les arts, qui nous ont valu tant de gloire, ont droit à toute la sollicitude du Gouvernement. Le pays comme la Chambre apprendra avec satisfaction que la

construction d'un palais destiné à nos collections artistiques, aux expositions et en général aux solennités publiques sera prochainement proposée.

La libre entrée des denrées alimentaires, principalement décrétée au profit des classes laborieuses, atténuera désormais l'influence fâcheuse des récoltes insuffisantes.

La dotation de la voirie vicinale portée au double, la loi sur les cours d'eau dont la Chambre est saisie et le Code rural qui va être soumis à ses délibérations, témoignent de la sollicitude du Gouvernement pour les intérêts de l'agriculture.

Le pays a confiance dans la garde civique et dans l'armée.

Les modifications qui viennent d'être apportées aux lois organiques de l'armée et de la milice ont consolidé nos forces défensives sans aggraver sensiblement les charges militaires imposées au pays.

Le projet de loi tendant à donner une rémunération immédiate aux familles des miliciens pendant la durée de leur service actif sera examiné par la Chambre avec l'attention que mérite une mesure de cette importance.

La situation prospère du trésor et la puissance du crédit public ont permis au Gouvernement et aux Chambres d'appliquer à des travaux d'utilité générale et particulièrement à notre réseau de chemins de fer des capitaux très-considérables.

Nous en félicitons Votre Majesté. L'appui de la Chambre ne manquerait pas au Gouvernement si de nouveaux crédits devenaient nécessaires pour le complément de notre réseau et le perfectionnement de son exploitation.

Nous attendons dans un bref délai le résultat des études auxquelles le Gouvernement se livre, en ce moment, sur l'organisation financière et la police des chemins de fer.

Les conditions favorables du dernier emprunt attestent la confiance que la Belgique inspire.

La loi qui attribue au Trésor public une part légitime dans les bénéfices de la Banque nationale, accroîtra encore le revenu de l'État, qui, malgré de nombreuses réductions ou suppressions de taxes, augmente d'année en année.

Sans préjuger les questions monétaires qui préoccupent en ce moment l'opinion, la Chambre s'empressera d'examiner la proposition qui vient de lui être soumise et qui tend à confier au Gouvernement le pouvoir temporaire de limiter ou de suspendre le monnayage d'argent.

Améliorer notre législation, éviter les débats irritants, s'attacher aux choses utiles, tel est le programme que trace Votre Majesté et que nous croyons conforme aux vœux et aux besoins du pays.

La Belgique marche résolument dans la voie qu'elle s'est tracée. Chez elle l'ordre le plus stable n'a coûté le sacrifice d'aucune liberté. Grâce à la sagesse de son Roi, à la prudence de sa diplomatie, à la vigilance de ses hommes d'État, grâce surtout au patriotisme et à la modération de son peuple, la Belgique est sortie intacte et prospère des épreuves les plus décisives. Ni la révolution de 1848, ni la guerre de 1870 n'ont pu l'ébranler. Elle n'a tiré de ces crises redoutables qu'une grande confiance dans ses destinées et l'estime de l'Europe.

Au-dessus des questions dont la discussion est désirable, il y a des intérêts essentiels sur lesquels le sentiment national se montre unanime. Cette unanimité

constitue notre force; elle explique la stabilité de nos institutions; elle est la base de notre unité nationale. Pour conserver cette situation, travaillons, tous ensemble, avec l'aide de la Providence, à maintenir le Trône que nous avons élevé, la Constitution qui est l'arche de nos droits, et ce bien suprême auquel nos ancêtres ont vainement aspiré : l'indépendance de la Patrie.

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

Je vous remercie avec effusion de votre adresse si affectueuse pour moi et si patriotique.

Dans les circonstances présentes, il est d'une politique sage et vraiment nationale de concentrer l'activité du pays sur les questions qui unissent et de préparer ainsi d'honorables transactions sur celles qui divisent ou peuvent passionner les esprits.

J'éprouve un grand bonheur à constater que les Chambres, fidèles interprètes du sentiment public, encouragent et soutiennent mes efforts et ceux de mon Gouvernement pour consolider et améliorer de plus en plus l'excellente situation du pays.

Dieu a protégé la Belgique depuis le berceau jusqu'à cet âge viril où elle est parvenue, pleine de force et d'énergie, confiante en l'avenir encore riche de tant d'espérances. Nous poursuivrons ensemble avec succès, à l'aide de cette protection, l'accomplissement de notre tâche commune si heureusement commencée.
